ABC3M
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 3 Sente du Canada
apt 10 - Résidence les canadiens,
76200 DIEPPE
918 029 570 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 03 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 3 Juillet,
A 14 heures 30

Monsieur Benoît ADIDA, demeurant Appartement - 10 Résidence les Canadiens 3 Sente du Canada, 76370 DIEPPE-76370,

Associé Unique de la société ABC3M,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Benoît ADIDA, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 août. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 8 mois et sera clos le 31 août 2024.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er septembre et finit le 31 août.

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Benoît ADIDA

Signé par Benoît ADIDA
Le 03/07/24
ID: tx_wKygro1JWZX8
Signed with Universign